



Succession maison couple sans enfants

Par **philippe66**, le 17/06/2014 à 17:40

bonjour,
mon épouse et moi sommes propriétaire d'une maison et nous n'avons pas d'enfants.
nous sommes mariés sous le régime normal de la communauté.
lorsque nous disparaîtrons qui hériterons de notre maison ?
peut-on, d'ores et déjà à l'âge de 50 ans et 41 ans, désignés par testament ou autre moyen
nos héritiers souhaités ?
merci
cordialement

Par **domat**, le 17/06/2014 à 18:03

bjr,
en l'absence de descendant et d'ascendant, dans votre situation, c'est le conjoint qui hérite de
toute la succession.
à vos âges, il me semble un peut tôt pour faire un testament même on peut toujours refaire un
nouveau testament.
cdt

Par **philippe66**, le 17/06/2014 à 20:53

bonsoir,
merci pour votre réponse
mais au décès du dernier conjoint qui hérite ?
peut-on dès à présent désigné nous memes des héritiers ?
merci
cordialement